

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-DN80

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 59, insérer l'article suivant:****Mission « Défense »**

Dans un délai de dix mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant sa stratégie globale en matière de surveillance maritime ainsi que le coût global nécessaire à la mise en œuvre de cette stratégie.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP demande que le Gouvernement présente, dans un délai de 10 mois à compter de l'adoption du présent projet de loi des finances pour 2025, une stratégie globale en matière de surveillance maritime ainsi que le coût global nécessaire à la mise en œuvre d'une telle stratégie .

La France est présente dans tous les océans. Son territoire maritime est le deuxième plus vaste au monde et sa plus longue frontière maritime est avec l'Australie.

Toutefois, la France ne dispose pas aujourd'hui des moyens de surveiller ce territoire maritime. En effet, lors de son audition devant le Parlement le 16 octobre dernier, l'Amiral Nicolas Vaujour, chef d'Etat-major de la Marine, a fait entendre à la représentation nationale que la Marine nationale

n'était pas actuellement en capacité de garantir l'exercice d'une pleine souveraineté sur l'ensemble du territoire maritime. Celui-ci a déclaré: « j'ai énormément de missions [...], [et] c'est vrai que je suis extrêmement tiraillé, avec un nombre de bateaux qui est ce qu'il est, mais où je suis obligé d'optimiser au maximum pour faire porter l'effort, non pas partout en même temps, parce que ça je ne suis pas capable de le faire, mais pour faire porter l'effort là où on estime que c'est nécessaire et urgent [...] ». En moyenne, ce sont environ 40 bâtiments français présents à travers le monde, ainsi que 6 patrouilleurs d'outre mer à venir et 10 patrouilleurs hauturiers. Cela ne peut suffire à assurer la défense de toutes les zones maritimes de la France. La surveillance des cotes maritimes est également essentielle pour des raisons de protection de l'environnement car comme le disait l'amiral Prazuck lors d'une audition le 26 juillet 2017, "Un principe se vérifie toujours : ce qui n'est pas protégé est pillé, ce qui est pillé est contesté."

C'est pour cela que les députés LFI-NFP estiment qu'il est nécessaire d'élaborer une feuille de route globale et intégrée qui permettrait d'évaluer le coût d'un tel objectif stratégique. Cette stratégie devra inclure non seulement une flotte hauturière complète mais également des drones de surface et sous-marins, ainsi que des satellites. Quels seraient alors les crédits supplémentaires nécessaires aux forces navales pour assurer la mise en oeuvre d'une telle stratégie ? Cette stratégie pourra ensuite être transformée en sous-action dédiée au sein de la prochaine loi de finances.